

# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2017/2272(INI)</a>	Procédure terminée
Diplomatie climatique		
Sujet 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 6.40 Relations avec les pays tiers		

Acteurs principaux		
Parlement européen Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	<a href="#">Environnement</a>	VELLA Karmenu

Evénements clés			
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
20/06/2018	Vote en commission		
26/06/2018	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0221/2018</a>	Résumé
02/07/2018	Débat en plénière		
03/07/2018	Résultat du vote au parlement		
03/07/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0280/2018</a>	Résumé
03/07/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2272(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54; Règlement du Parlement EP 58
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ26/8/11748

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE616.683	01/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0221/2018</a>	26/06/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0280/2018</a>	03/07/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en		<a href="#">SP(2018)628</a>	16/11/2018	EC	

## Diplomatie climatique

---

La commission des affaires étrangères et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire ont adopté un rapport d'initiative conjoint d'Arne LIETZ (S&D, DE) et Jo LEINEN (S&D, DE) sur la diplomatie climatique.

La commission a déclaré que les capacités diplomatiques de l'UE devraient être renforcées afin de promouvoir l'action climatique à l'échelle mondiale, de soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris et de prévenir les conflits liés au changement climatique.

Les députés ont rappelé que les impacts climatiques exacerbent l'insécurité alimentaire, les déplacements, les migrations, la pauvreté, les inégalités entre les sexes, la traite des êtres humains et la violence, et ont un impact sur la paix et la sécurité. Ils sont particulièrement préoccupés par la détérioration des écosystèmes et par la menace croissante que représentent la rareté de l'eau et les risques liés à l'eau.

Dans ce contexte, la diplomatie climatique pourrait être comprise comme une forme de politique étrangère ciblée visant à promouvoir l'action climatique en tendant la main à d'autres acteurs, en coopérant sur des questions spécifiques liées au climat, en établissant des partenariats stratégiques et en renforçant les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les principaux responsables de la pollution mondiale.

Mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030: réaffirmant l'engagement de l'UE envers l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 des Nations unies, les députés ont invité la Commission et les États membres à jouer un rôle actif et constructif lors du dialogue Talanoa de 2018 et de la COP24 à Katowice, en Pologne, car 2018 sera une année cruciale pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Notant que plusieurs études ont établi des liens indirects entre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et le déclenchement de conflits armés, les députés ont souligné que la politique étrangère de l'UE devrait développer les capacités de surveillance des risques liés au changement climatique, y compris la prévention des crises et la sensibilité aux conflits.

Reconnaissant que le changement climatique exacerbe les conditions qui conduisent à la migration dans les zones vulnérables, les députés ont appelé l'UE à participer activement au débat sur une définition juridique universelle du terme «réfugié climatique» au sein des Nations unies en vue d'établir un cadre juridique international pour les personnes déplacées en raison des effets du changement climatique et de l'adoption d'une approche commune sur cette question.

Renforcer la capacité de l'UE en matière de diplomatie climatique: afin de mieux refléter l'engagement accru dans la diplomatie climatique, les députés ont invité la Commission et les États membres à augmenter les dépenses liées à la diplomatie climatique dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et à approuver l'affectation d'au moins 30 % aux dépenses liées au climat, comme le Parlement l'a préconisé dans sa [résolution](#) du 14 mars 2018 sur le prochain CFP. Le budget de l'UE dans son ensemble devrait être aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les députés ont invité l'UE et en particulier le SEAE à:

- inscrire la diplomatie climatique à l'ordre du jour des délégations de l'UE lorsqu'elles rencontrent leurs homologues de pays tiers et d'organisations internationales ou régionales, et
- inclure un point focal sur le changement climatique dans les principales délégations de l'UE dans les pays tiers et garantir un pourcentage plus élevé d'experts climatiques lors de la création de postes mixtes dans les délégations de l'UE ;
- intégrer une perspective de genre dans les politiques climatiques et adopter une approche sensible au genre, car le changement climatique exacerbe souvent les inégalités entre les sexes.

Le rapport souligne la nécessité d'investissements importants dans les économies. Les députés sont convaincus qu'un système financier de l'UE qui contribue à l'atténuation du changement climatique et encourage les investissements dans les technologies propres et les solutions durables sera un modèle pour d'autres pays.

La lutte contre le changement climatique en tant que moteur de la coopération internationale: les députés ont demandé à la Commission d'intégrer la dimension du changement climatique dans les accords internationaux de commerce et d'investissement et de faire de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris une condition préalable aux futurs accords commerciaux.

La Commission a également été invitée à :

- procéder, le cas échéant, à une évaluation complète de la cohérence des accords existants avec l'accord de Paris ;
- rationaliser les instruments financiers en vue d'assurer la cohérence, d'aider les pays tiers à lutter contre le changement climatique et d'accroître l'efficacité de l'action de l'UE dans ce domaine ;
- inclure systématiquement une clause obligatoire sur les changements climatiques fondamentaux dans les accords internationaux, y compris les accords commerciaux et d'investissement, concernant l'engagement mutuel de ratifier et de mettre en œuvre l'Accord de Paris, soutenant ainsi le processus européen et international de décarbonisation.

Les députés ont également souligné la nécessité d'évoluer vers une économie circulaire «zéro carbone», et ont estimé que de nouveaux travaux sur le développement des ajustements aux frontières du carbone sont nécessaires comme levier pour les efforts supplémentaires de tous les pays afin d'atteindre les objectifs inscrits dans l'Accord de Paris.

Les partenaires stratégiques de l'UE: les députés ont regretté que le président américain ait annoncé sa décision de se retirer de l'accord de Paris, mais ils ont estimé qu'il était important que l'UE poursuive ses efforts pour réengager les États-Unis dans la coopération multilatérale en matière de lutte contre le changement climatique. Le dialogue parlementaire et la coopération avec les autorités locales sont essentiels à cette fin.

Ils ont appelé l'UE à renforcer le soutien à la société civile dans le monde entier en tant qu'agents de l'action climatique, et ont souligné le rôle des régions et des villes en matière de développement durable.

Enfin, les députés ont souligné l'importance de la coopération transfrontalière entre les États membres et les pays partenaires, notamment en ce qui concerne les évaluations transfrontalières des incidences sur l'environnement.

## Diplomatie climatique

---

Le Parlement européen a adopté, par 488 voix pour, 113 contre et 12 abstentions, une résolution sur la diplomatie climatique.

Les députés ont souligné le caractère de plus en plus urgent de l'action pour le climat et le fait que la lutte contre le changement climatique nécessitait un effort commun sur le plan international. Ils ont invité la Commission et les États membres à faciliter constamment le dialogue multilatéral, étant donné qu'il s'agit d'une responsabilité collective envers la planète tout entière ainsi que les générations actuelles et futures.

Dans ce cadre, la diplomatie climatique pourrait être comprise comme une forme de politique étrangère ciblée visant à promouvoir l'action climatique en coopérant sur des questions spécifiques liées au climat, en instaurant des partenariats stratégiques et en renforçant les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les principaux contributeurs à la pollution mondiale.

Mise en œuvre de l'Accord de Paris et du programme 2030: réaffirmant l'engagement de l'Union en faveur de l'accord de Paris et du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Parlement a plaidé pour une politique climatique ambitieuse de l'Union et pour la élaboration, avant la fin de l'année 2018, d'une stratégie à long terme ambitieuse et coordonnée pour atteindre une économie neutre en carbone d'ici à 2050.

Regrettant la décision du président des États-Unis de se retirer son pays de l'accord de Paris, les députés ont réaffirmé que l'Union avait la responsabilité de jouer un rôle de chef de file dans l'action pour le climat. Ils ont souligné que, dans le cadre de sa politique étrangère, l'Union devrait :

- développer des capacités permettant de contrôler les risques liés au changement climatique, notamment pour ce qui est de la prévention des crises et de la sensibilité aux conflits;
- prendre des mesures multilatérales en vue de protéger les personnes qui vivent dans des régions côtières ou dans de petits États insulaires et qui sont particulièrement en danger en raison de la fonte des calottes glaciaires et de la hausse du niveau des mers;
- soutenir le lancement de discussions au niveau des Nations unies en vue de traiter la question des migrations dans les zones vulnérables et apporter une réponse concrète aux mouvements de populations qui devraient se produire en raison du changement climatique.

Toute initiative de l'Union dans le domaine de l'environnement devrait procéder des compétences législatives prévues par les traités.

Renforcer la capacité de l'UE en matière de diplomatie climatique: afin de mieux refléter l'engagement accru dans la diplomatie climatique, le Parlement a invité la Commission et les États membres à augmenter les dépenses liées à la diplomatie climatique dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et à approuver l'affectation d'au moins 30 % aux dépenses liées au climat, comme le Parlement l'a préconisé dans sa [résolution](#) du 14 mars 2018 sur le prochain CFP. Le budget de l'UE dans son ensemble devrait être aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les députés ont souligné la nécessité:

- élaborer une stratégie exhaustive en matière de diplomatie climatique européenne et d'intégrer les questions liées au climat dans l'ensemble des domaines d'action extérieure de l'Union, y compris ceux du commerce, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire;
- de créer des conditions permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables;
- de sensibiliser la communauté internationale au changement climatique au moyen de stratégies de communication coordonnées et d'activités visant à renforcer le soutien public et politique ;
- de tenir compte de la diplomatie scientifique de l'Union dans la stratégie globale en matière de diplomatie climatique et de stimuler et financer la recherche sur le changement climatique.

La Commission et le SEAE ont été invités à développer une vision à long terme en vue de publier une communication commune présentant leur conception de la diplomatie climatique de l'Union et énonçant une approche stratégique pour les activités de l'Union en la matière. Les députés ont mis en évidence le rôle essentiel joué par la diplomatie parlementaire dans la lutte contre le changement climatique.

La lutte contre le changement climatique en tant que moteur de la coopération internationale: le Parlement a invité la Commission à intégrer la dimension du changement climatique dans les accords d'investissement et de commerce internationaux et à faire de la ratification et de la mise en œuvre de l'accord de Paris une condition à respecter pour les futurs accords commerciaux. Il a recommandé la élaboration et l'intégration systématique d'une clause fondamentale contraignante sur le changement climatique dans ces accords.

La résolution a insisté sur la responsabilité qui incombe à l'Union et aux autres pays riches de manifester une plus grande solidarité à l'égard des pays vulnérables, principalement dans l'hémisphère sud et sur les îles. Elle a engagé l'Union à :

- soutenir les pays les moins riches dans les efforts qu'ils déploient pour réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles et améliorer l'accès à des énergies renouvelables abordables;
- approfondir sa coopération stratégique au niveau étatique et non étatique en menant des dialogues et des partenariats de développement «zéro carbone» avec les économies émergentes;
- jouer un rôle de premier plan dans la création de partenariats internationaux et régionaux relatifs aux marchés du carbone;
- promouvoir au niveau international une politique proactive contre les émissions de gaz à effet de serre, notamment par la mise en place de limites d'émissions et de mesures immédiates de réduction des émissions dans les secteurs du transport maritime et aérien au niveau international.

Enfin, le Parlement a estimé que l'Union devait poursuivre ses efforts visant à associer de nouveau les États-Unis à la coopération multilatérale en matière de climat, en invitant instamment les États-Unis à respecter l'accord de Paris sans compromettre le niveau d'ambition de ce dernier. Il a souligné l'importance du dialogue parlementaire et la coopération avec les autorités locales sont primordiaux à cette fin.